

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 19 août 2022

Feux de forêt et de végétation

Abrogation de l'arrêté préfectoral interdisant certaines activités pour la protection de la forêt et de la végétation contre les incendies

En raison des pluies tombées ces derniers jours ayant humidifié les sols, associées à un rafraîchissement des températures, le risque de feux de forêts dans le département de la Haute-Savoie est désormais revenu à la normale.

Par conséquent, l'arrêté du 12 août 2022 portant interdiction de certaines activités pour la protection de la forêt et de la végétation contre les incendies en raison d'un risque très sévère est abrogé à compter de ce jour.

Cependant, les conditions de sécheresse restent très graves dans le département et aucune amélioration n'est constatée. Aussi, l'ensemble des mesures de restrictions de l'usage de l'eau restent en vigueur. Elles sont détaillées par secteurs sur notre site internet : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Eau/Secheresse/La-secheresse-s-aggrave-fortement-en-Haute-Savoie-5-secteurs-en-crise-niveau-le-plus-eleve-4-4>

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, chargé de l'administration de l'État dans le département compte sur la responsabilité de chacune et chacun, citoyens, entreprises et collectivités, pour respecter ces mesures et préserver nos ressources en eau.

Enfin, en raison de la météo changeante des derniers jours, il appelle également à la plus prudence dans la pratique des activités de montagne. Ainsi, il est recommandé aux randonneurs et pratiquants de la montagne de tout niveau de :

- se renseigner sur les conditions météo avant de partir et de préparer leur sortie de façon minutieuse ;
- d'être attentif aux moindres signes de changements de temps (nuages noirs, vent qui se lève...) et de savoir renoncer si les conditions se dégradent ;
- de partir équipé de vêtements chauds et imperméables ;
- de signaler son itinéraire à un proche et d'être équipé d'un téléphone portable chargé.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur